



Marché public de prestation intellectuelle

En application de l'[ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015](#) relative aux marchés publics

AVIS DE CONSULTATION

Numéro de référence du marché: **MAPAET201801**

Article I. Objet du marché

Le marché est un marché d'étude dont l'objet est la réalisation d'études préalables ayant pour objectif de définir le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet de réhabilitation, de mise en conformité et de couverture des arènes Joseph Fourniol

Adresse des travaux : Avenue Edmond BERGES 32190 Vic Fezensac

Article II. Identification de l'acheteur public

Monsieur le Maire de Vic Fezensac Hôtel de Ville Cours Delom 32190 VIC FEZENSAC

Article III. Décomposition en lots

Sans objet

Article IV. Durée du marché

Le marché est un marché d'étude passé pour une période de un an à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des études de diagnostic

Cf. [Article B5 de l'attri](#)

Article V. Options/variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

Article VI. Montant des honoraires

Les montants des honoraires proposés à [l'annexe 1 de l'acte d'engagement](#) sont obligatoirement décomposés par phases.

Article VII. Condition de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article VIII. Condition de jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sur 100 points sont répartis de la façon suivante :

1 Note méthodologique : note sur **60**

2 Prix de la prestation : note sur **40**

Méthode de notation :

Note méthodologique : Note maximum 60 –

Les critères et sous-critères sont les suivants :

• **Organisation et composition de l'équipe:** (Note maximum 20)

Répartition des tâches entre mandataire, bureau d'étude et de contrôle etc.....

• **Etendue et qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution de la prestation :** (Note maximum 10)

• **Références :** (Note maximum 10) Présenter au Maximum 5 références

• **Qualité de la note :** (Note maximum 20)

Personnalisation de la rédaction de la note : précision, pertinence des moyens mis en œuvre, la clarté de la méthodologie, méthodologie de concertation et d'échange, justification du pourcentage de la répartition des coûts par élément de mission afin de permettre au maître d'ouvrage d'apprécier l'importance accordée par le candidat à chaque élément de mission pour cette opération, nombre de réunions envisagées

L'objectif est d'obtenir une note concise apportant suffisamment d'information au maître d'ouvrage pour comprendre la méthodologie de travail qu'envisage de mettre en place le candidat pour mener à bien sa mission.

Le prix de la prestation: Note maximum 40 –

Le prix, dont il est tenu compte pour la comparaison des offres, est le forfait de rémunération TTC indiqué à **l'annexe 1 de l'acte d'engagement**

Mode de calcul:

Technique de calcul de la note du prix : **(offre la plus basse/ offre du candidat) x 40.**

Article IX. Négociation des offres

Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de négocier les offres reçues.

Cette négociation portera sur les modalités de réalisation de la prestation et /ou le prix.

Cette négociation sera engagée lors d'une réunion avec l'ensemble des candidats ayant fourni une offre régulière

La réunion de négociation sera organisée dans un délai de 8 jours calendaires suivant la date d'ouverture des offres

Elle se déroulera à l'Hôtel de Ville de la Commune de Vic Fezensac

Les candidats sélectionnés, reçus individuellement, seront convoqués par voie matérialisée ou par mail .Ils devront impérativement confirmer leur présence et assister à cette réunion. A défaut leur offre ne sera pas retenue.

Article X. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (ATTRL.) et son annexe 1 dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait foi.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait foi.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Le préprogramme (Annexe 2)
- Le règlement de la consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article XI. Présentation des candidatures et des offres

Section 11.01 Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Section 11.02 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par la personne habilitée à l'engager:

(a) Pour les pièces concernant la candidature:

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

(b) Pour les pièces concernant l'offre:

Un projet de marché comprenant les documents ci après complétés, datés et signés par les représentants qualifiés des candidats ayant vocation à être titulaire du contrat sans aucune modification:

- L'acte d'engagement (ATTRI.) et son annexe I
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP
- La note méthodologique
- Le préprogramme

Article XII. Conditions de retrait des dossiers et de remise des offres

Section 12.01 Retrait des dossiers

Ils pourront être téléchargés uniquement sur le site : achatpublic.com

Section 12.02 Remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au :

Lundi 21 janvier 2019 à 12 h.

La remise s'effectue au travers de la plate-forme www.achatpublic.com.

Les candidats sont soumis aux règles de celle-ci.

Dans le cadre de la mise en place du flux numérisé de ce marché, les documents à remettre peuvent être rendus « obligatoires » ou « facultatifs » au sens des fonctionnalités offertes par le profil acheteur.

Ainsi, le candidat est contraint d'organiser le dépôt des fichiers constituant son pli suivant un ordre et/ou un format prédéterminé(s) par l'acheteur public (exemple : l'acte d'engagement au format PDF) étant précisé que l'ensemble des pièces requises par le présent règlement de consultation doit être présent dans le pli.

Le non-respect de ces règles empêchera le dépôt de pli.

Ces opérations pouvant prendre du temps, le candidat veillera à anticiper son dépôt.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : pdf, dwg, doc, xls, odt, rtf

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas examinée et sera retournée non ouverte à son expéditeur.

Article XIII. Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Article XIV. Modification du dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. (Le délai part de la date d'envoi des modifications par la personne responsable du marché). Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article XV. Renseignements complémentaires

Section 15.01 Demande de renseignements

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite **uniquement via la plateforme de téléchargement**.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres**. Passé cette date, aucune réponse ne sera émise.

Section 15.02 Visite des lieux

Visite sur rendez vous auprès de Monsieur BERGES Gilles Directeur des Services Techniques
Demande de rendez vous à l'adresse suivante : dst@ville-vicfezensac.fr

..
Date d'envoi à la publication du présent avis : 20 décembre 2018

**Le Maire
Michel ESPIE**

